grand nombre. Sa tolérance à l'égard du paganisme est pleine de mépris, mais il met aussi en péril l'autonomie ecclésiastique du christianisme. On voit que les conclusions de M. Florès sont de tendance modérée et conservatrice. Signalons que M. H. Grégoire annonce pour un avenir prochain un ouvrage d'ensemble sur les questions constantiniennes.

Pierre COURCELLE.

Philosophie.

Rudolf STANKA, *Die politische Philosophie des Altertums* : Wien-Köln, Sexl, 1951, 462 pages.

Le volume ouvert, l'on s'aperçoit que le contenu ne répond pas exactement au titre alléchant. En réalité, c'est le tome Ier d'une histoire générale de la philosophie politique. La différence importe. Au lieu d'une synthèse, l'auteur, professeur de droit à l'Université de Vienne, présente une succession de chapitres : civilisations antiques, personnalités, conceptions de la vie publique, apports matériels et intellectuels à la genèse de l'État. Une préface renseigne le lecteur, définit la méthode, l'oppose à celle d'ouvrages similaires[1].

Huit divisions : I. Orient (Égypte, Babylone, les Hittites, les Perses et les Juifs) ; II. Grèce (constitutions de Sparte, d'Athènes, des autres cités) ; III. La théorie politique à ses débuts ; IV. Platon ; V. Aristote ; VI. L'époque hellénistique et romaine ; VII. Le christianisme et l'Église primitive ; VIII. Le Bas-Empire.

Le champ est vaste. Quelle moisson donne-t-il? D'abord, faute de mieux, pour les origines, et parce que les domaines s'interpénètrent, une histoire des institutions. Puis une histoire des doctrines : analyse des grands textes de Platon et d'Aristote, étude des courants philosophiques (stoïcisme, néoplatonisme) par leurs représentants. Éléments d'ordinaire épars dans des manuels spéciaux, réunis ici avec discernement et vigueur, mais mêlés à une masse hétérogène qui nuit à la netteté.

Le mieux est de suivre le flux, de passer d'un site à l'autre, d'aller à la découverte sans trop d'*impedimenta*. C'est ce que M. Stanka propose (p. 9). Or, tel voyageur prétendra s'arrêter. Le latiniste choisira l'étape de Cicéron (p. 278-289), de Sénèque accolé à Dion Chrysostome (p. 296-302), ou encore celle de saint Augustin (p. 356-372). Il y trouvera des traits biographiques, des définitions, un aperçu des écrits par recoupements, les idées des uns et des autres sur l'humanité, l'esclavage, le droit naturel, le rôle de l'État et du souverain, etc. Le christianisme

1. En particulier à celle de A. Verdross-Drossberg, *Grundlinien der antiken Rechts und Staatsphilosophie*, Vienne, Springer-Verlag, 1946 ; 2e éd., 1948, excellent ouvrage.

ranime à point le commentaire et l'exégèse languissants. Et ce sont les controverses des premiers temps de l'Église, la naissance de la papauté. Nous sommes congédiés au seuil du Moyen Age.

Que vaut un livre de ce genre? Ce que vaut pour tout art une histoire des œuvres. Elle ne remplace pas l'examen des originaux. Il suffit du moindre indice, voilà les critères d'appréciation infirmés. La partie historique (les institutions), indispensable dans une certaine mesure, occupe trop de place (voir l'*index* : « Getreideeinfuhr », « Getreidespekulanten », « Gräber », « Hilfstruppen », « Jagd », « Oel »). A la fois encombrante et lacunaire *a priori*, elle sollicite ou provoque inutilement le lecteur. Des détails scolaires[1] embouteillent les voies d'accès au monde des idées. Celui-ci comprend des citations nombreuses, étendues, traduites. De teinte uniforme, elles présentent l'inconvénient de neutraliser les valeurs. Elles flattent les auteurs de basse époque, quand la science dégénère en rabâchage, dessert les individualités inspiratrices. Au mieux aller, elles expriment plus une spiritualité qu'une philosophie, une idéologie que des idées. Foyer de lumière et reflet sont confondus. Leur qualité laisse parfois à désirer. Le ton — qui fait la chanson — est méconnu. Notamment celui des panégyristes, et même de Cicéron (emprunts à la *Correspondance*). Fleurs de rhétorique, *topoi* usurpent une place imméritée. Claudien, honoré d'un large extrait (p. 388-389), pâtit d'un voisinage bien redoutable.

La répartition des chapitres, le choix des représentants déroutent ici et là. De Cicéron, l'on va à Philon le Juif, puis à Sénèque et à Dion Chrysostome ; l'on revient aux historiens, Salluste, Tite-Live, Tacite. Il a fallu renoncer à la succession chronologique et opérer un ralliement indispensable autour d'un centre d'intérêt. Preuve que la méthode avait du bon, rendant à chacun son dû. L'on rencontrera Minucius Félix, mais non Musonius. Des oppositions de surface (Cicéron-Sénèque) se réduiraient, par une prospection du fond commun. Un profane le découvrira difficilement.

Le livre atteint-il son but? Oui, à s'en tenir au niveau moyen d'étudiants juristes désireux de compléter leur culture, ou du public lettré. Quant à la tenue scientifique que souhaite M. Stanka (il la conteste à ses prédécesseurs, p. 8), elle appelle des réserves : les *indices*, abondants, un tantinet avantageux[2], des références incomplètes, inexactes[3], une bibliographie expéditive, parcimonieuse, peu pratique[4], compromettent

1. Explications sur le consulat, la dictature, le proconsulat, etc.
2. Platon : un renvoi ; Priam : deux ; « Beamte » : dix-neuf ; Cicéron (omission totale).
3. Exemple, p. 421. « Imperator », lire 268 (249), « Flaminius » (*sic*), 267 (264).
4. Indications insuffisantes ; ni date, ni lieu de publication, ni prénoms d'auteur, etc. ; titres fautifs. P. 420 (*Romidee*) : « Eine Darstellung der Geschichte der Romidee besteht

l'emploi comme ouvrage de consultation. T. Quinctius Flamininus, le vainqueur de Cynoscéphales, est nommé (p. 267, 432) « Flaminius ». Le Principat (p. 262) dérive de la présidence du Sénat. Dès le IIe siècle, les grandes idées politiques tarissent[1]. Le contraire nous paraît caractériser la décadence : plus l'Empire décline, plus il a de prétentions universalistes.

Le livre a ses bons côtés. L'auteur domine son sujet ; il écrit simplement, il use intelligemment des richesses dont il dispose.

J. Béranger.

Vittorio d'Agostino, *Studi sul Neostoicismo* : Torino, Ruata, 1950, 148 pages, 800 lires.

M. d'Agostino a toujours eu une production abondante et variée : commentaires, traductions, livres scolaires. Cette fois, il réunit en un volume sept chapitres (ce sont sept articles qui ont pour la plupart déjà paru dans diverses revues) centrés sur le stoïcisme sous le Haut-Empire : la science et l'art de la psychologie chez Sénèque ; le *De tranquillitate animi ;* Pline le Jeune et le problème du suicide ; les divisions dans l'œuvre d'Épictète ; les devoirs sociaux chez Marc-Aurèle, et, pour finir, « a la luce del Vangelo », Minucius Felix et Sénèque. A titre d'exemple, analysons ce dernier article. Partant des travaux de V. Carlier et de F.-X. Burger, M. d'Agostino rappelle les principaux rapprochements qui ont été faits et cite quelques textes qu'il commente avec un goût juste et fin ; en conclusion, considérations sur l'orthodoxie de Minucius, qui n'a été influencé par l'auteur des *Lettres à Lucilius* que littérairement. On le voit aussitôt, un tel livre peut rendre les plus grands services à nos candidats à l'agrégation des lettres. « La psychologie chez Sénèque ; la morale au temps de Pline le Jeune ; Minucius Felix et les écrivains païens », autant de jolis sujets de leçons pour lesquels les articles de M. d'Agostino seront très utiles ; son livre devra avoir sa place dans ces bibliographies que l'on publie « sur les auteurs du programme ». Je regrette que l'auteur ne cite pas dans ses listes, d'ordinaire excellentes, la très belle thèse de Lausanne : *La morale de Sénèque et le néo-stoïcisme*, de Charles Burnier (1908), et je m'étonne qu'il reproduise le « Sénèque » de la Villa Albani sans la moindre réserve.

Marcel Durry.

nicht. » Si, le beau travail de F. Klingner, *Rom als Idee, Die Antike*, III, p. 17-34 = *Römische Geisteswelt*, Leipzig, Dieterich, 1943, p. 434-458.

1. P. 263 : « Grosse staatsphilosophische Ideen fehlen dieser Zeit. »

Droit.

Raymond Monier, *Vocabulaire de droit romain*, 4e édition : Éditions Domat-Montchrestien, 1949, in-16, 319 pages et 18 pages non numérotées.

Que le répertoire de R. Monier ait dû être réédité pour la quatrième fois, c'est dire assez son mérite, et il paraîtra vain de présenter un ouvrage que connaissent tous les étudiants de droit et que tous les classicistes devraient posséder.

Nos étudiants de droit romain — Pierre Noailles le signalait la veille même de sa mort, non sans pessimisme — se trouvent devant des formules qui sont vraiment pour eux lettre morte. Je m'imagine que le monde byzantin, héritier du droit romain, éprouva les mêmes difficultés devant les formules latines qui émaillaient les textes juridiques grecs. D'où ces multiples vocabulaires du *jus graeco-romanum* dits *gloses nomiques*, auxquels nous avons consacré, P. Noailles et moi-même, tant d'années de travail dont les résultats n'ont pas encore été publiés. En feuilletant le vocabulaire de droit romain de R. Monier, je crois me retrouver devant ces recueils de « gloses nomiques ». Mais combien l'ouvrage de notre confrère l'emporte en netteté et en science ! Chaque article est un parfait résumé de droit. Tout a été conçu pour l'édification de l'étudiant, et, pour que l'ouvrage soit parfaitement utile, on y a ajouté, dans des pages en rouge, des modèles de formules et d'interdits, ainsi qu'un précieux tableau synoptique de l'histoire du droit romain.

A. Dain.

Archéologie.

Salvatore M. Puglisi, *Gli abitatori primitivi del Palatino attraverso le testimonianze archeologiche e le nuove indagini stratigrafiche sul Germalo* : *Monumenti Antichi dei Lincei*, 1951, t. XLI, col. 1-138, XI planches, 51 figures.

Grâces soient rendues aux fouilleurs du Palatin, non seulement pour les découvertes capitales qu'ils ont faites, mais pour l'exemple méritoire qu'ils donnent à tous les archéologues en publiant, sans plus attendre, la relation de leurs travaux. M. Pietro Romanelli, Surintendant aux Antiquités du Palatin, du Forum romain et d'Ostie, avait chargé, en 1948, M. Puglisi de reprendre sur le Germale les recherches commencées en 1907 par Vaglieri et interrompues à la suite d'une violente polémique avec Pigorini. Cette fois, sans aucune contestation possible, on a retrouvé les traces vénérables du premier établissement latin sur le Palatin ; les fonds de cabanes aperçus par Vaglieri, et dont l'existence même, au cours d'une discussion obscure, avait fini par sembler problématique,